

veau mot, simplement pour créer un nouveau ministère? Je m'oppose.

Il y a quelque chose qui ne marche plus. Il va falloir que le gouvernement prenne une décision. Le gouvernement canadien a-t-il décidé de créer d'autres mots? Est-ce qu'il nous invente un nouveau dictionnaire? Et là, on nous dit que le Registraire—même si on accepte ce que c'est, ce n'est pas dans le dictionnaire—c'est celui qui va s'occuper des coalitions, des fusions, des monopoles et des pratiques restrictives du commerce.

Or, autrefois, dans les textes latins, le mot registraire était employé. Registre, on a ce mot, et c'est correct. Mais le registre, autrefois, c'étaient les livres où étaient conservés les mémoires et les lettres des souverains pontifes; c'étaient les livres et les lettres où étaient consignés les mémoires des papes. C'était français autrefois; on a tout enlevé ça.

On demande au Registraire de s'occuper des monopoles, des brevets d'inventions, des faillites. On mêle le pape avec les faillites et l'insolvabilité.

Monsieur le président, je le dis bien franchement, je demande au président du Conseil privé de changer au moins de nom. On nous dit que c'est lui qui va s'occuper des corporations, des monopoles, que c'est lui qui va porter le titre de Registraire. Ceux qui l'ont porté avant lui s'occupaient d'organes prévus dans les conduites de fours ou d'appareils à gaz. Le président du Conseil privé va prendre ce même titre-là.

Monsieur le président, il me semble que je dois arrêter. Le président du Conseil privé devrait peut-être demander d'ajourner les travaux du comité pour trouver un autre nom qui existe vraiment et non pas se contenter d'un ancien nom.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je suis actuellement Registraire du Canada.

M. Grégoire: Vous allez être Registraire?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je le suis présentement.

M. Grégoire: C'est un nom qui n'existe pas, c'est ce qui est difficile à faire comprendre; cela n'existe pas dans le dictionnaire.

Monsieur le président, je me demande si l'honorable président du Conseil privé est prêt à prendre une décision et à faire changer le nom. Je suis d'avis qu'il est temps qu'on cesse de prendre des noms anglais et de les traduire en français, selon la consonnance. «Solicitor», on l'appelle en français «Solliciteur». On sait fort bien que ça n'a pas le même sens. «Registrar» figure dans le diction-

naire anglais, c'est vrai, mais ce n'est pas dans le dictionnaire français. Alors, qu'on change de nom, qu'on n'arrive pas avec des nouveaux noms qui ne sont pas français. Ce n'est pas du bilinguisme; c'est plutôt essayer de créer des mots, et ce n'est pas à l'avantage de la langue française, mais à son détriment. Je ne crois pas que ce soit ce que le président du Conseil privé veut, et c'est pourquoi je lui demande de proposer un amendement pour changer de nom, pour doter le nouveau ministère d'un nom plus conforme.

• (8.40 p.m.)

[Traduction]

L'hon. Mlle LaMarsh: Je pourrais peut-être demander au député si le mot «séparatiste» figure dans son dictionnaire?

M. Knowles: Nous pourrions peut-être faire consigner ce dictionnaire au hansard.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, je suis prêt à répondre à la question

Séparatisme:—*a disposition toward secession or schism*—tendance des habitants d'un territoire à séparer celui-ci de l'État dont il fait partie.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, on me permettra peut-être de faire remarquer que l'usage que l'honorable député de La-pointe fait du dictionnaire est moins «heureux» que les merveilleuses applications qu'il a déjà faites en cette enceinte des textes de Pascal.

Je pourrais lui répondre ceci, qui ne serait pas basé sur un précédent, mais qui serait tout de même un précédent à invoquer. En réponse à un interlocuteur qui le blâmait d'avoir inscrit dans un de ses textes un mot qui, selon l'interlocuteur, n'était pas français, Victor Hugo répondait: Si ce n'est pas français, je l'écris, donc ce le sera!

M. Grégoire: Si le ministre me le permet, c'est un mot qui existe déjà en anglais et qu'on veut franciser. Ce n'est pas la même chose. On veut créer des mots français. La langue française est assez belle et assez imagée pour créer de nouveaux noms, pour ne pas prendre des mots anglais et en faire des mots français.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, pour parler bien sérieusement, l'expression «Registraire général» est en français, du Canada, une locution qui est acceptée depuis des décennies. La fonction de Registraire général du Canada en est une qui, chez nous, est traditionnelle; elle fait partie présentement des attributions du secrétaire d'État, comme l'a fait remarquer la Registraire générale du Canada tantôt. Je pense bien que nous ne faisons pas d'affront à la langue française au